



Rapport d'activité

2021

Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles

UN ÉQUIPEMENT PUBLIC AU SERVICE DES FAMILLES





Sommaire

- 04 Éditorial
- 06 Une équipe au service des familles
- 06 Un cimetière unique dans un espace paysager
- 08 Les faits marquants en 2021
- 10 Notre gestion de la crise sanitaire
- 12 Une démarche environnementale exemplaire
- 14 Un patrimoine artistique remarquable
- 18 La rénovation du site des Joncherolles



- 20 L'offre funéraire
- 21 La gestion du cimetière
- 22 Points de repère
- 30 L'activité du cimetière en 2021
- 32 Les finances du Syndicat
- 34 Le crématorium
- 44 La chambre funéraire



Le cimetière intercommunal des Joncherolles Pour perpétuer la mémoire de nos défunts

Chaque deuil est une épreuve personnelle. Chaque défunt est différent. Les liens entretenus avec lui ou elle, étaient uniques. Chaque famille, chaque proche a sa manière de se souvenir et de vivre le deuil.

Nombre d'habitants du territoire, spinassiens, pierrefittois, dionysien, audoniens, villetaneusiens, ont perdu un proche dans un contexte où, par ailleurs, le dernier adieu, les recueils familiaux auprès de nos défunts ont dû être restreints, parfois même empêchés.

Aussi, permettez-moi, de perpétuer la mémoire des défunts inhumés au cimetière des Joncherolles, pour faire doucement, progressivement et ensemble, le passage de la souffrance à l'absence, se souvenir des personnes que nous avons aimées, chacun à notre manière.

Le cimetière des Joncherolles offre de nombreuses possibilités pour garder un lieu de mémoire entre générations. Les travaux engagés depuis plusieurs années, les efforts d'entretien, l'embellissement et la valorisation de ce patrimoine mémoriel sont reconnus puisque le site a été récompensé par l'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable ».

Une belle reconnaissance pour cet écrin paysagé et architectural que nous espérons être à la hauteur de celles et ceux que vous aimez, qui y reposent et auxquels ce lieu permet, je l'espère, d'exister par le souvenir.



Je suis personnellement honoré de présider le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles. Avec le conseil d'administration, nous avons été élus dans le contexte d'une crise sans précédent, au cours de laquelle les capacités des équipements funéraires et tout particulièrement le cimetière et le crématorium des Joncherolles, ont été éprouvées. Notre vigilance reste très élevée pour la sécurité des personnels et des familles endeuillées.

Mais au-delà de cette crise, il s'agit pour le Syndicat de prévoir l'avenir de ce patrimoine architectural et paysager exceptionnel qu'il est indispensable de continuer à valoriser. Cet équipement doit poursuivre ses missions de service public funéraire en accueillant des familles endeuillées dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, le conseil d'administration et moi-même entendons être dans une démarche d'écoute, de dialogue et de construction commune pour que le cimetière des Joncherolles continue d'assurer ses missions de service public en toutes circonstances en répondant à la diversité des aspirations culturelles et culturelles des habitants de son territoire.



Dieunor Excellent

Président

Maire de Villeteuse

Une équipe au service des familles



PRÉSIDENT

Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse



DÉLÉGUÉ

Farid BENYAHIA
Adjoint au Maire
d'Épinay-sur-Seine



VICE-PRÉSIDENT

Guy JOUVENELLE
Conseiller municipal
de Pierrefitte-sur-Seine



DÉLÉGUÉ

Christophe PIERCY
Conseiller municipal
de Saint-Denis



DÉLÉGUÉE

Emna SGHAIER
Adjointe au Maire
de Saint-Ouen-sur-Seine



DIRECTRICE DU SYNDICAT

Valérie BAILLY



Au sein du cimetière intercommunal des Joncherolles, une équipe composée d'un responsable de site et de deux chefs d'équipe assume l'encadrement opérationnel de toutes les tâches à exécuter, le suivi de travaux, le lien avec les familles ainsi qu'avec les opérateurs funéraires. Une dizaine de collaborateurs assure la gestion et l'entretien du cimetière : propreté, espaces verts, maintenance des infrastructures et divers équipements.

Les familles et les opérateurs funéraires sont accueillis dans les locaux de l'administration du cimetière par une équipe qui répond à leurs questions et procède aux formalités administratives nécessaires. L'administration est assurée par deux personnes qui prennent en charge l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, la gestion des concessions, le suivi administratif des sépultures, des inhumations, la régie funéraire, l'organisation administrative du plan de reprise de sépultures et tous les actes administratifs liés au fonctionnement du cimetière.

Trois gardiens encadrés par un chef d'équipe assurent le suivi des opérations funéraires, les rondes de sécurité et d'entretien, le contrôle des travaux réalisés sur les sépultures, l'accompagnement des convois, la vérification de l'identité des défunts et des emplacements lors des inhumations et reprises administratives de sépultures. La même équipe assure la surveillance de l'accès aux lieux. Dès que le cimetière est ouvert au public, soit chaque jour de l'année, un gardien au moins est présent sur le site.

Deux agents, encadrés par un responsable technique, ont pour mission de gérer une partie de l'entretien des végétaux et notamment toutes les interventions d'urgence, les menus travaux, l'entretien des locaux et la sortie des poubelles.

Le savez-vous ?

Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les opérateurs funéraires représente près de 3 990 heures de travail pour l'année 2021.



Les services financiers de la ville de Pierrefitte-sur-Seine, depuis le mois d'avril 2022 et les équipes du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, à partir du mois d'octobre 2022, apporteront également leur appui au Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) pour la gestion des finances et des ressources humaines.

Didier Babbucci assure la responsabilité du site et coordonne toutes les missions opérationnelles.

Valérie Bailly assume la direction du Syndicat.

Un cimetière unique dans un espace paysager

Afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu-dit « Les Joncherolles », les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine s'associent et fondent en 1958 le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ). La commune d'Épinay-sur-Seine rejoint le Syndicat en 1972. Cinq ans plus tard, le cimetière intercommunal ouvre ses portes. Ainsi, le SICJ gère un ensemble funéraire unique au service des habitants et de ses communes adhérentes, soit un bassin de population de plus de 250 000 habitants.

Les Joncherolles, c'est un espace paysager qui couvre les deux tiers des 20,5 hectares aménagés. C'est aussi un cimetière qui propose aux familles une grande diversité de sépultures et de services :



Une **chambre funéraire** entièrement rénovée en 2013 avec de nouveaux salons et une salle de cérémonie.



Un **jardin du souvenir** aménagé en 2015. Il est doté d'un mémorial permettant différents modes de dispersion.



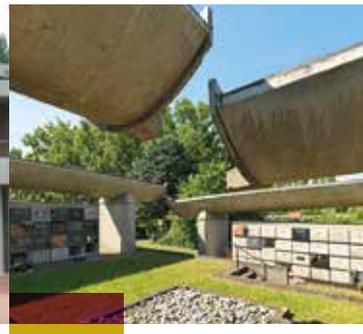
Des **enfes** aménagés en hauteur.



Un **fleuriste** et une **marbrerie** installés à l'entrée sud du site.



Un **crématorium** entièrement rénové pour l'accueil des familles, avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et équipé d'une nouvelle ligne de filtration afin de réduire les rejets atmosphériques.



Un **columbarium** emblématique de l'architecte Robert Auzelle ainsi qu'un espace paysager destiné aux urnes cinéraires.



De **nombreuses divisions** avec des parties réservées aux inhumations en pleine-terre ou en caveaux et plusieurs espaces de verdure pour accueillir des tombes paysagères.



Un cimetière en constante évolution...

Au fil des années, l'ensemble funéraire a évolué pour offrir de meilleurs services aux familles et s'adapter à l'évolution des pratiques.

En 1978, il se dote d'un crématorium, puis d'un funérarium en 1981. Le cimetière sera agrandi et rénové en 2004 et 2008, puis à compter de 2012.

Depuis maintenant 10 ans, l'ensemble funéraire se transforme et s'embellit pour offrir aux familles de meilleurs services, plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui et pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année voit une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal. Ce site bénéficie en effet d'un accès facilité grâce à un grand espace de stationnement mais aussi à la proximité de deux stations de tramway (lignes T5 et T8).



....Pour mieux répondre aux besoins des familles

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, **le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** L'année 2016 a d'ailleurs vu la mise en place d'un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe. Une nouvelle division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour au tout début de l'année 2020.

Cet ensemble funéraire est un service public, animé par une équipe d'agents qui assure un **service de proximité à l'écoute des familles** en cherchant à améliorer constamment la qualité des prestations et en préservant cet espace de quiétude.





Les faits marquants en 2021



Des instances actives

En 2021, le comité du SICJ s'est réuni le 25 mars, le 1^{er} juillet et le 16 décembre. Il a adopté 33 délibérations. Le Président du Syndicat a pris 682 décisions en matière funéraire, 2 décisions en matière d'affaires générales et 41 arrêtés. 11 marchés publics ont été attribués pour répondre aux besoins et à l'activité du cimetière.

Participation aux « Journées européennes du patrimoine » 2021

Pour la neuvième année consécutive, le cimetière des Joncherolles a participé aux Journées européennes du patrimoine dont le thème était cette année « Patrimoine pour tous ».

Un groupe de 4 personnes a pu visiter le cimetière pendant 2 heures, et ainsi, découvrir son histoire, sa valorisation par les travaux réalisés depuis plusieurs années et ses pratiques de gestion écologique.

Lors d'un premier arrêt à côté de la statue des trois Parques, la conception de l'architecte Robert Auzelle en matière d'urbanisme et d'aménagement des cimetières a été expliquée, et notamment son souhait de mettre en relation le funéraire avec l'art et le paysage.

Ce parcours complet du site a permis de présenter l'ensemble des équipements du SICJ avec une mise en perspective des modes de gestion des espaces verts. Les différentes modalités de gestion écologique (0 phyto, plantes persistantes et locales, géotextiles, tontes différenciées...), de développement de la biodiversité, d'économies de ressources (jardin sec), ainsi que la protection de l'environnement ont été expliquées aux personnes présentes. Le groupe des participants a salué les efforts du Syndicat en faveur de la protection de l'environnement, de l'économie de ressources et du développement de la biodiversité.

Cérémonie du temps de mémoire

L'épidémie du COVID-19 et la nécessaire contribution du Syndicat à la lutte contre l'épidémie ont invité les élus du Syndicat à beaucoup de prudence dans l'organisation des temps de mémoire au crématorium des Joncherolles. La cérémonie prévue le 7 novembre 2020 a été reportée, les conditions sanitaires n'ont pas permis de la reprogrammer.

Le 27 novembre 2021 s'est déroulée la cérémonie des temps de mémoire du crématorium des Joncherolles. La participation était inférieure à l'année 2019 avec environ 30 personnes présentes (55 en 2019, 110 en 2018).

La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Dieunor Excellent, Président du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) pour sa première participation, de Monsieur Guy Jovenelle, Vice-Président du SICJ, de Madame Samira Yazidi, Vice-présidente du SIFUREP, de Monsieur Jean-Antoine Gourinal, directeur des crématoriums et de l'environnement de la société OGF et de Madame Cécile Geslin Directrice Générale de la SEMAFEC.

Monsieur Excellent a introduit la cérémonie et montré une attention particulière à toutes les familles présentes, touchées par un deuil pendant la période de l'épidémie du Covid-19. Monsieur Excellent a remercié l'équipe du crématorium qui accomplit une mission d'intérêt général indispensable à savoir proposer un lieu de sépulture et de souvenir répondant aux souhaits des habitants dans le respect des choix d'inhumation. La qualité d'écoute et le respect de la diversité font ainsi de l'espace funéraire des Joncherolles un lieu de mémoire précieux, avec l'objectif quotidien d'offrir un service public de proximité.





La Toussaint 2021

Le week-end de la Toussaint est un moment important pour le cimetière des Joncherolles. Un communiqué de presse annonçant l'événement a été publié dans la presse spécialisée et généraliste le 26 octobre 2021. Le communiqué de presse a également été publié sur le site Internet du Syndicat. Un dépliant de 4 pages a été remis aux familles qui se présentaient à l'accueil et distribué dans les services d'État civil des communes adhérentes.

Toutefois, la fréquentation du cimetière pendant ces journées de la Toussaint pour l'année 2021 a été fortement impactée par l'épidémie du Covid-19, avec une baisse de 65 %.

Comme chaque année, l'ensemble du personnel du Syndicat était mobilisé pour accompagner les familles, assurer la propreté du lieu et garantir la sécurité dans le cimetière.



Cimetières vivants de l'ARB IDF

Le cimetière des Joncherolles participe à l'étude de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France (ARB IDF) dénommée « Cimetières vivants¹ ».

L'ARB IDF a lancé une étude de la flore spontanée, des pollinisateurs sauvages, des micromammifères et des chauves-souris, portant sur un échantillon large de cimetières franciliens. Cette étude s'appuie sur des protocoles de sciences participatives sur une durée de 4 ans. Elle comprend un volet de sensibilisation des décideurs et de formation des gestionnaires aux protocoles de sciences participatives d'observation de la nature.

Les objectifs de l'étude sont, d'une part d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur ces espaces équitablement répartis sur le territoire francilien et sur leur éventuelle contribution à la trame verte et bleue, et, d'autre part d'impliquer les gestionnaires et décideurs et d'accompagner la transition des pratiques de gestion, vers le zéro phyto.

Enfin, l'étude doit permettre de former de nouveaux participants aux programmes de sciences participatives parmi les gestionnaires d'espaces verts, capables à terme de poursuivre les suivis sur le long terme ou de les appliquer à d'autres espaces qu'ils ont en gestion.

Le nombre de cimetières suivis est de 45 au total en Île-de-France, répartis selon un gradient urbain-rural. **C'est dans ce cadre que le SICJ a accepté de faire partie des 45 cimetières participant à la conduite de cette étude.**

¹ Référence ARB : <https://www.arb-idf.fr/article/lancement-de-letude-cimetieres-vivants/>

La crise sanitaire a perduré



Un fonctionnement du cimetière adapté à la gravité de l'épidémie

Une augmentation de 20 % des décès

Le seuil des 100 000 décès dus à l'épidémie du Covid-19 a été dépassé. Cette pandémie s'inscrit dans la lignée des grandes épidémies de grippe du XXI^{ème} siècle.

La mortalité a été exceptionnelle en 2020 avec près de 669 000 décès toutes causes confondues, soit 56 000 décès de plus qu'en 2019 (+ 9 %). Une telle hausse de la mortalité n'a pas été enregistrée en France depuis 70 ans. Cette hausse est notamment très supérieure à celle observée lors des épisodes grippaux et caniculaires sévères des années précédentes. Cette hausse a été très inégale selon les territoires. Elle a été plus forte dans la moitié Est de la France métropolitaine, en incluant l'Île-de-France.

En 2020, l'Île-de-France a été la région métropolitaine la plus touchée par le surcroît de mortalité avec une hausse de 20 % des décès par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, selon l'Insee. L'épidémie du Covid-19 explique en grande partie cette augmentation.

Cet excès de mortalité a été particulièrement fort au printemps (+ 85 %), notamment dans la métropole du Grand Paris² et plus contenu à l'automne (+ 21 %). Bien que l'excès de mortalité ait particulièrement touché les personnes les plus âgées, notamment celles de 85 ans ou plus, les personnes âgées de 25 à 64 ans ont été également concernées lors de la première vague (12 mars au 20 mai). En 2020, 90 500 Franciliens sont décédés dont 26 000 au printemps 2020.

Les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise ont été les plus impactés par le surcroît de mortalité avec respectivement 25 % et 24 % de décès supplémentaires par rapport à la moyenne 2015-2019. L'augmentation a été particulièrement élevée dans de nombreuses grandes communes situées aux franges de ces départements, telles que Bobigny, Goussainville (+ 42 %), Gonesse, Sarcelles et Stains (+ 41 %). Il s'agit aussi des départements où le virus a fortement circulé l'an dernier.

La hausse est plus modérée à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne. Paris est le territoire d'Île-de-France où la hausse des décès a été la plus contenue (+ 17 %). Seul le 19^{ème}

arrondissement, jouxtant le département de la Seine-Saint-Denis, a connu un excès de décès important (+ 30 %).

Dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne, l'augmentation de mortalité est également restée contenue, au même niveau qu'à Paris. Dans ces départements, la part de travailleurs qui y résident est plus limitée et beaucoup d'actifs ont pu télétravailler, parfois même loin de chez eux, comme en témoignent les départs observés lors du premier confinement. En Seine-et-Marne, la densité de population est plutôt faible par rapport au reste de la région (237 habitants au km² contre 1022 pour la région), ce qui a pu limiter la propagation du virus en 2020.

Mais pour l'INSEE, la crise sanitaire n'explique pas à elle seule cette surmortalité. D'autres facteurs, comme le vieillissement de la population, la restriction de l'accès aux soins ou, à l'inverse, la baisse des accidents de la route et de l'exposition aux risques professionnels pendant le confinement, entrent également en ligne de compte dans l'analyse globale de la mortalité.

Faire face aux vagues d'épidémie

Lors de la 1^{ère} vague d'épidémie, les équipements funéraires ont dû s'adapter à un accroissement de la mortalité : accueil restreint des familles, cimetières fermés, cérémonies à huis clos, engorgement des équipements dans certaines régions et délais d'inhumation/crémation considérablement rallongés. La situation s'est progressivement améliorée dans le courant du mois de mai 2020.

À la fin du mois d'octobre 2020, le conseil scientifique a livré de sombres projections de contaminations et de décès. L'enjeu de cette 2^{ème} vague, outre la prise en charge des inhumations a été d'offrir aux familles un meilleur hommage à leurs défunts, en dépit des contraintes de sécurité sanitaire.

La 3^{ème} vague s'est révélée d'un niveau de gravité important avec une usure des français et des familles « en état de sidération ».

Ainsi, l'année 2021 a vu les 3^{ème} puis 4^{ème} vague d'épidémie quand une 5^{ème} vague a débuté au changement d'année 2022. Sur ces périodes les opérateurs et les services municipaux maîtrisent les processus funéraires, mais les restrictions sanitaires s'appliquent

encore. Le nombre de défunts a progressivement baissé, même si le niveau de contamination reste élevé.

La société française durablement touchée

Le nombre de défunts est important. Néanmoins ce sont les conditions du décès et la difficulté à faire son deuil qui nous marquera tous. Des disparus dont la vie a été fauchée par un virus dont on connaissait à peine le nom il y a deux ans. Un traumatisme individuel et sociétal s'en est suivi.

Des voix s'expriment et des initiatives vont voir le jour : journée d'hommage aux défunts, colloque en partenariat avec le comité consultatif national d'éthique pour aborder la question de la mort, de la fin de vie, et du deuil pendant la pandémie, en particulier dans les Ephaad.

L'ampleur du phénomène est difficile à quantifier mais avec le vieillissement de la population, les personnes âgées de plus de 60 ans, en situation précaire, sont parfois frappées de « mort sociale », de par leur isolement. La crise sanitaire a amplifié cette situation jusqu'à parfois rendre ces décès « invisibles ». Le décès est parfois constaté plusieurs semaines après, le voisinage s'interrogeant sur leur responsabilité dans l'isolement des aînés.

Un droit funéraire évolutif

Depuis le début de l'épidémie du Covid-19, le cadre réglementaire a connu de nombreuses évolutions avec plusieurs textes qui sont parus. Les prises de parole publiques se sont succédées. Le Gouvernement ainsi que le Conseil scientifique ont régulièrement communiqué sur l'état de la situation sanitaire du pays. Ces différentes déclarations, ce cadre sanitaire inédit et cette législation en constante évolution ont conduit les collectivités à s'adapter et à faire preuve de réactivité pour organiser les services publics.

À SAVOIR

Les dispositions instaurant l'état d'urgence sanitaire ont été adoptées à partir du 24 mars 2020, par la loi d'« urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19 », pour une durée de deux mois, puis prorogées. Ces dispositions ont été prolongées une première fois jusqu'au 31 décembre 2021. La loi du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire les a maintenues en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022. Jusqu'à cette date, le gouvernement peut encore prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

² Données Insee, avril 2021

Le soutien aux familles renouvelé face aux vagues de contaminations

Pendant toute l'année 2021, les équipes du cimetière des Joncherolles ont maintenu leur investissement pour répondre à la crise sanitaire consécutive à l'épidémie de Covid-19.

Depuis le début de l'épidémie le cimetière intercommunal s'est mobilisé pour permettre que l'ensemble des services funéraires soit opérationnels sur le site.

En 2021, les inhumations se sont déroulées dans des délais de 4 jours maximum, l'accueil et les horaires d'ouverture du site ont été respectés.

Les opérateurs funéraires ont pu accéder au site dans des conditions normales.

Les inhumations et travaux liés ont été assurés à hauteur de 7 convois maximum par jour. Les travaux nécessaires à l'inhumation ont été possibles sans rendez-vous (creusement, remblaiement, ouverture et fermeture de caveau).

Les cérémonies funéraires ont été possibles pendant toute l'année. Elles sont néanmoins organisées dans des conditions de nature à respecter les mesures barrières.

Pour contribuer à la lutte contre la propagation du virus et faire face à l'augmentation du nombre d'inhumations, tout en protégeant les agents publics du cimetière, le cimetière a progressivement adapté le nombre de travaux funéraires possibles selon le tableau ci-dessous, afin de pouvoir prendre en charge le contrôle et le suivi de l'ensemble des travaux.

Nombre de convois	Nombre de travaux funéraires possibles
7	0
6	2
5	3
4	4
3	5
2	6
1	7

L'accueil et les demandes des familles ont toutes été prises en charge.

Les relances de concessions échues, les achats et les renouvellements obligatoires à l'occasion d'une inhumation ont aussi été effectués.

Pour conclure, la crise continue à être gérée par l'équipe du cimetière, à effectifs constants, avec une activité inférieure de 17 % à 2020 mais toujours supérieure de 28 % aux années d'avant l'épidémie de Covid-19.

Une démarche environnementale exemplaire

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles s'est durablement inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse, respectueuse de l'environnement, avec la mise en place d'une gestion écologique du cimetière. Celle-ci consiste à protéger l'environnement en réduisant l'empreinte écologique, en développant la biodiversité et en économisant les ressources.

Dès 2013, le cimetière intercommunal des Joncherolles a été l'un des premiers à engager une politique écologique exemplaire. L'entretien du cimetière est géré de façon naturelle sans recours aux produits phytosanitaires qui peuvent présenter un risque pour la santé. La priorité est donnée à la plantation de plantes persistantes et locales. La biodiversité y est aussi favorisée par des choix de plantes vivaces et un entretien qui favorise la pousse de flore spontanée.

À l'été 2017 une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, en adaptant le mode d'entretien aux caractéristiques de chaque espace.

Cette démarche recouvre de multiples facettes :

Mise en place d'une démarche zéro phyto

- Les pesticides et les produits phytosanitaires, qui présentent un risque pour la santé, ont été supprimés.
- Les familles ont été sensibilisées par une communication dédiée.

Place à la biodiversité

- Cinq ruches installées en 2014 produisent deux fois par an du miel régulièrement primé au concours des miels d'Île-de-France.
- Une convention a été signée avec l'association « À l'école des abeilles de la Butte Pinson » pour l'installation et le suivi des ruchers.
- Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les usagers du cimetière.

Utilisation durable des ressources

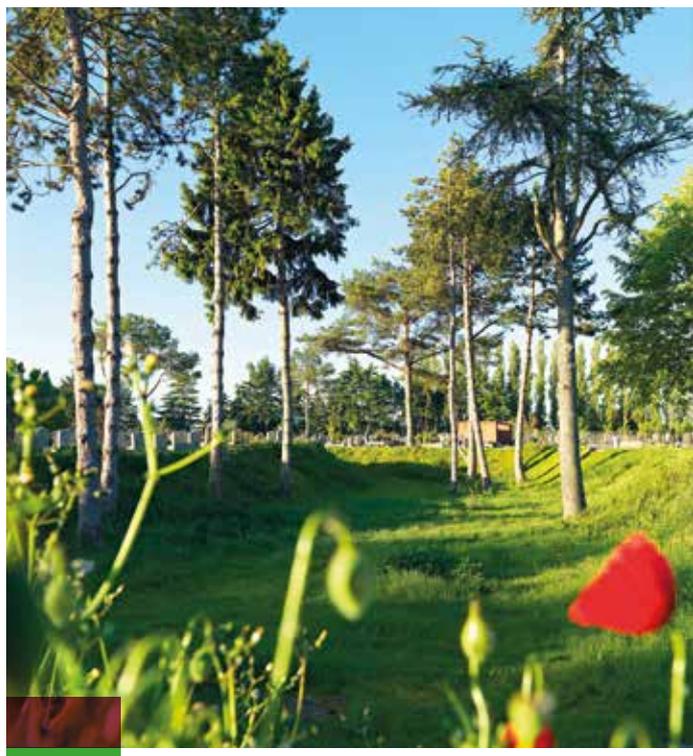
- La récupération de la chaleur fatale des fours du crématorium pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements permet de faire des économies sur le coût de l'énergie.
- La création d'un jardin sec en remplacement de la fontaine à l'entrée du crématorium génère une économie importante de consommation d'eau et d'entretien. Le jardin se développe sur une très faible hauteur de terre avec des plantes vivaces qui repoussent chaque année.
- Les terres à nu sont remplacées par du paillage.
- Toutes les surfaces minérales et imperméables ont été réduites au maximum pour faciliter l'écoulement des eaux.
- L'arrosage naturel est favorisé par la mise en place de noues et de drains dans toutes les divisions du cimetière.





Développement des espaces naturels

- La flore spontanée a été développée sur les talus du jardin du souvenir et devant les ruches.
- Des plantes vivaces ont été choisies en remplacement des plantes annuelles ou bisannuelles. Des phacélies ont été plantées devant les ruches ; ces plantes dites « engrais verts » enrichissent la terre et sont appréciées des abeilles.
- Pour les plantations, des espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit sont utilisées.
- Des continuités entre surfaces enherbées et minérales ont été créées pour faciliter le passage des machines.
- Des aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives (paillages, plantes couvre-sol...) ont été réalisés.
- Des allées engazonnées ont été installées à la place des allées sablées ou gravillonnées qui nécessitaient davantage d'entretien.
- Une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place.



À SAVOIR

Le cimetière, un espace vert dans la ville

Au-delà son rôle premier, le cimetière peut être pour les riverains un espace vert à part entière, lieu de promenade ou de passage à travers la ville. La gestion écologique permet de renforcer la présence de la nature en ville et le maillage vert urbain. Elle participe à la trame verte urbaine en jouant un rôle de couloir écologique mais également de refuge pour de nombreuses espèces. **Tout comme les parcs urbains, les cimetières, comme celui du cimetière des Joncherolles, peuvent être de véritables îlots de nature dans la ville.** Par exemple, en période de canicule, les cimetières demeurent les principaux lieux de fraîcheur.



Un patrimoine artistique remarquable

L'aménagement du site a été confié à une grande signature, Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom et spécialiste des cimetières. Soucieux d'établir dans ce lieu un ensemble atypique et de grande qualité, il a donné un caractère monumental à l'ensemble des bâtiments réalisés en béton.

Un patrimoine architectural et artistique exceptionnel...



- Le **Dodécaèdre** situé au centre de l'ossuaire, conçu par **Robert Auzelle**, matérialise la réunion de tous les morts dans le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global ».
- Les **trois Parques**, réalisées par le sculpteur **Maurice Calka** à l'entrée du cimetière, représentant Clotho, Lachésis, Atropos, les trois déesses de la mythologie grecque qui filent, dévident, tranchent le fil des vies humaines et symbolisent de façon métaphorique la vie, la destinée et la mort.
- La **mosaïque de peinture**, créée par le céramiste **Atila Biro**, située à l'entrée de la salle des Hespérides et à l'arrière du crématorium.
- Les **portes de l'Au-delà**, conçues en fer forgé par le sculpteur **Pierre Sabatier**, situées dans la salle des Néréides du crématorium.



... valorisé dans une promenade commentée du cimetière intercommunal des Joncherolles

L'architecture et le patrimoine artistique sont valorisés dans une brochure conçue comme une promenade commentée à travers le cimetière des Joncherolles.

Ce support a été rédigé par Frédéric Bertrand, spécialiste à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de l'œuvre de Robert Auzelle.

Cette brochure vient en appui de la signalétique « Parcours patrimoine » qui facilite le repérage des visiteurs et met en valeur la richesse architecturale et artistique du cimetière.

Cet outil de communication a pour objectifs de valoriser le patrimoine historique et artistique du cimetière des Joncherolles et de **faire connaître au grand public les richesses et spécificités de ce cimetière intercommunal.**

Quatre vidéos ont également été réalisées pour présenter les différents aspects de ce complexe funéraire. Elles sont en ligne sur le site Internet du Syndicat.



+ d'infos : www.cimetierejoncherolles.fr



La rénovation du site des Joncherolles

Depuis 2012, un ambitieux programme de travaux pluriannuels a été engagé afin de rénover le site du cimetière intercommunal des Joncherolles. Ces travaux permettent notamment d'adapter les services funéraires aux demandes des familles, mais également de se conformer à la réglementation en vigueur.

À la suite des études d'aménagement menées en 2011 avec l'aide de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), des travaux d'envergure ont été engagés afin de rénover les bâtiments et les espaces extérieurs. En respectant les orientations architecturales de Robert Auzelle, concepteur du site, ces aménagements - à la fois innovants et esthétiques - ont vocation à respecter l'harmonie du lieu tout en préservant la faune et la flore, en les adaptant aux normes d'accès actuelles et aux besoins exprimés par les usagers. La continuité de fonctionnement du lieu et le service aux familles sont garantis pendant les travaux.

Les aménagements réalisés depuis neuf ans

Un jardin du souvenir, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été aménagé en 2014. Il répond aux besoins et attentes des familles toujours plus nombreuses à choisir la crémation pour les vingt prochaines années.

La signalétique, mise en place en 2015, aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département.

La demande d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) a été approuvée par l'arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2016. Les travaux de **mise en conformité pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite**, programmés sur 9 ans, ont débuté en 2016.

La ligne de **filtration des fours** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. Cette mise aux normes a accompagné le changement des fours en ajoutant une fonction de réutilisation des chaleurs fatales pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements.

Une attention toute particulière est apportée à la consommation d'eau par la **réduction des surfaces minérales imperméables**. Dans cet esprit, la fontaine située à l'entrée du crématorium, coûteuse en entretien, a été remplacée par un jardin sec plus

économique. À cette occasion, les marches à l'entrée ont été retravaillées pour sécuriser l'accès des usagers et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les végétaux dégradés des divisions 15 à 19, puis 1 à 14, ont été remplacés par de **nouvelles essences** dans une logique de diversité plus protectrice en cas d'infestation.

Les vestiaires du personnel du cimetière ont été déplacés dans le bâtiment M du cimetière. Le bâtiment L a été mis à nu afin d'envisager, par la suite, un nouvel aménagement.





1^{ère} phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des structures en béton des quatre rampes d'accès aux divisions en sursol.



Étude de rénovation du Dodécaèdre

Une étude a été réalisée pour rénover l'œuvre de Robert Auzelle endommagée par le temps au niveau du marbre au sol et permettre une meilleure mise à disposition au public de cet espace.



Pose des nouvelles portes béton du columbarium

Après une première phase de remplacement de 490 portes du columbarium, une seconde phase de remplacement de 595 portes a été programmée sur trois ans. Ainsi, 45 portes ont ainsi été changées en 2019, 31 l'ont été en 2020 et 25 en 2021. Le nombre de portes changées au 31 décembre 2021 est de 1 186 sur 2 400 soit 49 % des portes.

Pour 2022, 50 portes sont en attente de remplacement et 38 portes sont prévues pour 2023, ce qui fera un total à la fin de l'année 2022 de 1236 portes, soit 51,50 % ; en fin d'année 2023 un total de 1274, soit 53 % du nombre de cases de columbarium auront été remplacées.



La rénovation du site des Joncherolles



Création d'une nouvelle division pour l'inhumation de défunts de confession musulmane

Lieu de mémoire unique, le cimetière intercommunal des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, le SICJ s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation. À la suite de la création en 2016 d'un espace destiné aux défunts de confession orthodoxe, une nouvelle division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour en mars 2020 à l'ouest du cimetière.



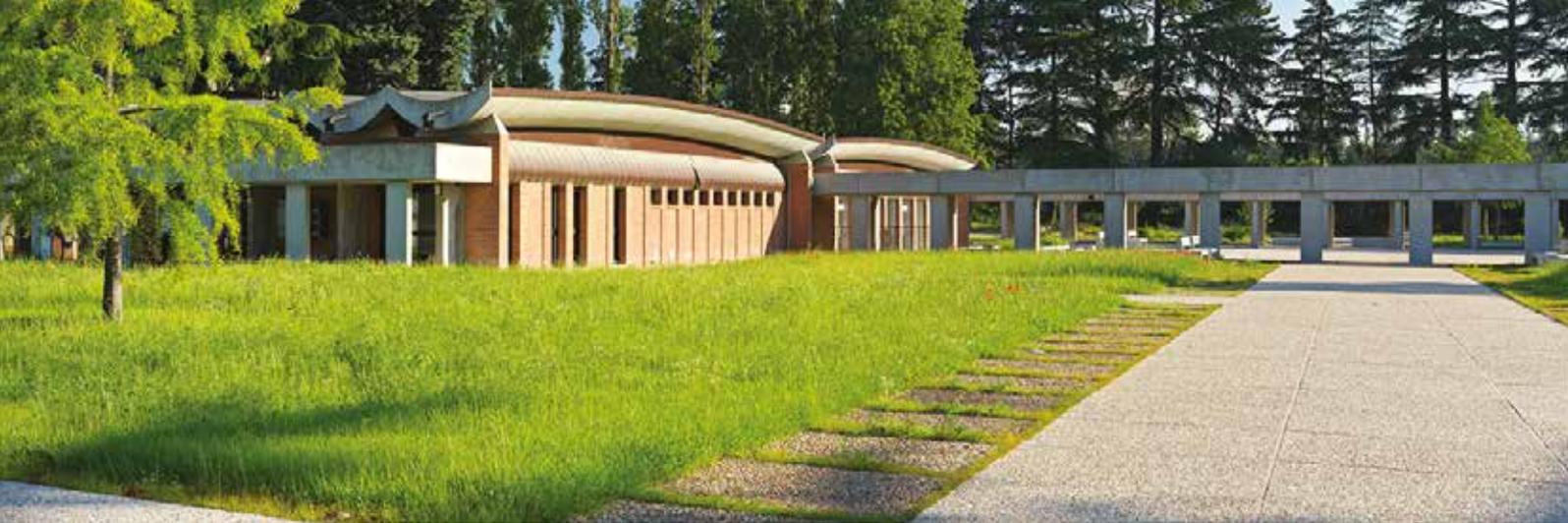
Rénovation de la cour des marbriers et de ses accès

Les travaux de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès ont été réalisés en 2020. La pandémie a eu pour conséquence de décaler le démarrage des travaux pendant plusieurs mois pour commencer en juin 2020 avec une application stricte des consignes sanitaires.

Le chantier a permis de :

- rendre accessible la cour des marbriers et des boutiques aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- réaménager la cour, avec la rénovation du revêtement et le déplacement de l'espace d'exposition des articles de marbrerie à l'arrière des boutiques.





Travaux réalisés en 2021

Aménagement des divisions 3 à 14

Ces travaux, outre la rénovation des voiries, vont permettre de finaliser le remplacement des plantations et réaliser la mise en accessibilité des divisions en sursol pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le traitement de l'eau dans les divisions est effectué par différentes actions présentes dans chaque chantier, qui vont des terres de comblement, du choix des essences d'arbres, aux choix de sépultures.

L'axe central a été retravaillé et les noues ont été améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux en surface. Par ailleurs un chemin pour les personnes à mobilité réduite a été créé du nord au sud et permet d'accéder à toutes divisions en toute sécurité.

Ce chantier a débuté en avril 2021 et devrait se terminer à la fin 2022.



L'offre funéraire

Le cimetière intercommunal des Joncherolles propose aux familles une pluralité d'offres en matière d'inhumation et de destination des cendres.

Les inhumations de cercueils

Les divisions en sursol et les espaces paysagers sont réservés aux inhumations en terre. Les familles peuvent choisir de faire installer un caveau ou de faire inhumer le cercueil à même la terre. Indépendamment de ce choix, le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) impose l'installation d'une semelle autour de la sépulture afin de stabiliser l'ensemble et délimiter la concession.

Depuis l'année 1992, le SICJ peut proposer aux familles d'acquiescer une concession en caveau monobloc déjà construit.

Depuis 2014, il est possible d'acquiescer des sépultures engazonnées dont les jardiniers du cimetière assurent l'entretien.

Une division a été spécialement réservée à l'inhumation des enfants décédés avant l'âge de 1 an. Des espaces pour des défunts de confession musulmane, israélite ou orthodoxe ont été créés au sein du cimetière respectant ainsi la liberté de choix des funérailles des familles.

Une autre particularité du cimetière des Joncherolles est la présence sur le site de 1200 enfeus³ réservés, soit aux inhumations de défunts pour lesquels les familles n'acquiescent pas de concession, soit pour l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

³ L'enfeu est une case hors-sol dans laquelle on place les cercueils plutôt que de les inhumer en pleine terre. Il existe des enfeus à une place ou à deux places sur plusieurs rangs. On les trouve dans certains cimetières du sud de la France ou bien dans les murs de certains édifices religieux anciens où reposaient les nobles ou religieux.

⁴ Les jardins cinéraires sont des espaces paysagers, dans lesquels les familles peuvent acquiescer une concession de 1m² (1m x 1m) pour, soit inhumer une (ou plusieurs) urne(s) cinéraire(s), soit bâtir un columbarium individuel.

⁵ Cavurne : le cavurne est un petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres.

Les inhumations d'urnes cinéraires

Les urnes cinéraires peuvent être inhumées dans une case du columbarium (2 400 cases) ou à l'intérieur d'une sépulture traditionnelle ou encore scellées sur un monument existant.

Une urne peut aussi être inhumée en « jardin cinéraire⁴ » soit en cavurne⁵ soit en columbarium individuel. Dans les espaces paysagers, des rangées ont été réservées à cet effet dans les divisions du cimetière.



La dispersion des cendres

À la suite d'une crémation, les familles ont également la possibilité de disperser les cendres au jardin du souvenir rénové en 2014.





Qui peut se faire inhumer aux Joncherolles ?

- Les personnes décédées ou domiciliées sur l'une des communes du Syndicat (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine ou Villetaneuse) ;
- Les personnes possédant une sépulture de famille aux Joncherolles, même si elles ne résident plus sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les personnes dont la crémation s'est déroulée au crématorium des Joncherolles, même si elles ne résident pas sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les Français établis hors de France inscrits sur les listes électorales des communes adhérentes.



Durée des concessions

Le cimetière intercommunal des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de dix ou trente ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur à la date du renouvellement.

Ce contrat précise l'emplacement de la sépulture⁶ dans le cimetière, la durée du contrat et le nom des défunts inhumés dans la sépulture. Une fois la concession attribuée et l'emplacement identifié, les familles peuvent y inhumer leurs défunts.

Sur le lieu de la sépulture, les familles, selon leur choix, peuvent faire construire un monument, déposer une plaque sur une case de columbarium, ou encore déposer l'urne dans un columbarium individuel. Les familles sont responsables de l'entretien de leur sépulture.

Par ailleurs, conformément à l'article L2223-3⁷ du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Syndicat accorde gratuitement un emplacement pour une durée de cinq ans à toute personne qui le demande, qu'elle soit dépourvue de ressources suffisantes ou non. Ces emplacements sont communément appelés des terrains communs. Chaque cimetière choisit le type de sépulture qu'il propose aux familles pour les inhumations en « terrain commun » (pleine-terre, caveaux syndicaux, columbarium, enfeus...).

Pour répondre à cette réglementation, le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles a choisi de mettre des enfeus à disposition des familles ou des emplacements dans une division en sursol lorsque le cercueil n'est pas compatible avec un enfeu (taille hors norme, cercueil hermétique). Ces emplacements sont attribués gratuitement pour une durée de cinq ans et ne peuvent être renouvelés. Après l'expiration de ce délai, les familles peuvent acquérir une concession dans une des divisions du cimetière.

⁶ Sépulture : Lieu d'inhumation

⁷ Le service ordinaire en terrain commun est le seul mode d'inhumation obligatoire pour une commune ; c'est-à-dire dans des terrains mis gratuitement à la disposition de toute personne disposant du droit à inhumation dans le cimetière (CGCT arts. 2223-1, 2223-3). Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir les corps pour une durée minimale de 5 années (CGCT art. R2223-5).

La gestion du cimetière

Le SICJ gère un nombre de concessions et de défunts qui varie chaque année selon les inhumations, les exhumations et les reprises de concessions effectuées.

Au 31 décembre 2021, le nombre total de concessions gérées par le Syndicat est de 10 610 (+ 1,25 %) :

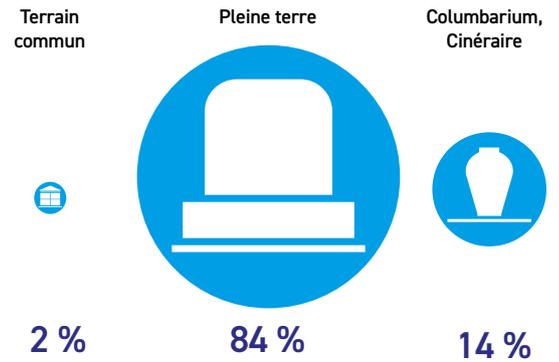
- 8 854 concessions de terrain (pleine terre ou caveaux) ;
- 1 532 concessions cinéraires* (columbariums, cavurnes, ruches) ;
- 224 concessions en terrain commun.

Au 31 décembre 2021, le nombre de défunts inhumés est de 21 101 (20 746 en 2020 soit + 1,71 %) .

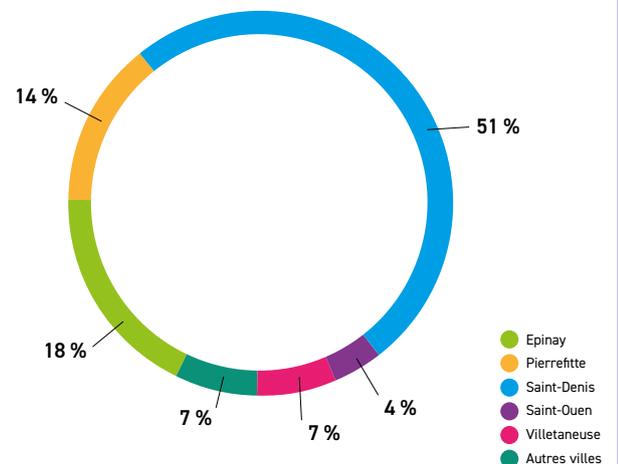
Le cimetière est occupé à 74 % avec 14 300 emplacements au total dont 3 707 emplacements sont libres (539 pleine-terre, 511 caveaux de famille, 1069 cases de columbarium, 1178 enfes, 111 caveaux syndicaux, 299 cinéraires ruches ou cavurnes). 84 % des enfes sont libres ainsi que 44 % des cases de columbarium.



> CONCESSIONS PAR TYPE DE SÉPULTURE



> CONCESSION PAR VILLE



* **Concessions cinéraires** : pour l'inhumation des urnes, les familles peuvent choisir entre le **columbarium collectif** qui est un monument funéraire contenant plusieurs cases et le **columbarium individuel (appelé aussi « ruche »)** doté d'une case individuelle posée sur le sol. Le **cavurne** est une autre option possible pour les familles, il s'agit d'un petit caveau individuel construit en pleine terre. Quel que soit le type de sépulture choisie (columbarium, ruche ou cavurne), la famille peut déposer plusieurs urnes dans chaque case.



Chaque année, les services du cimetière veillent à la bonne réalisation des convois. Les inhumations sont réalisées soit dans des concessions existantes soit dans de nouvelles concessions attribuées à cette occasion. Lorsque l'inhumation est réalisée dans une concession existante arrivée au terme de sa durée depuis moins de cinq ans, le renouvellement est obligatoire.

Dans le même temps, lorsque des concessions existantes arrivent à échéance, les services du cimetière procèdent mensuellement à une relance des familles pour lesquelles les concessions sont échues dans le mois.

Dans un souci de gestion rigoureuse le Syndicat procède aux reprises de sépultures dont les concessions sont échues et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement. Une fois tous les délais expirés et les diverses procédures régulièrement exécutées

(ex : lettres de relances, lettres de reprises, affichage au pied des divisions, affichettes sur les sépultures), les concessions échues non renouvelées par les familles reviennent dans le domaine public. Il appartient donc au Président du SICJ d'entamer les travaux de reprise. Par reprise, il s'entend d'une part le traitement du monument, de la semelle et du caveau, et d'autre part la destination donnée aux restes des corps exhumés.

Les services du cimetière contrôlent également les opérations funéraires réalisées sur des sépultures existantes à la demande des familles. Des travaux funéraires peuvent être réalisés (gravure, pose d'une semelle ou d'un monument), ou des interventions sur la sépulture comme une exhumation de défunt, une réinhumation dans le cimetière, un départ dans un autre cimetière. Ces opérations sont réalisées par un opérateur funéraire mandaté par la famille.



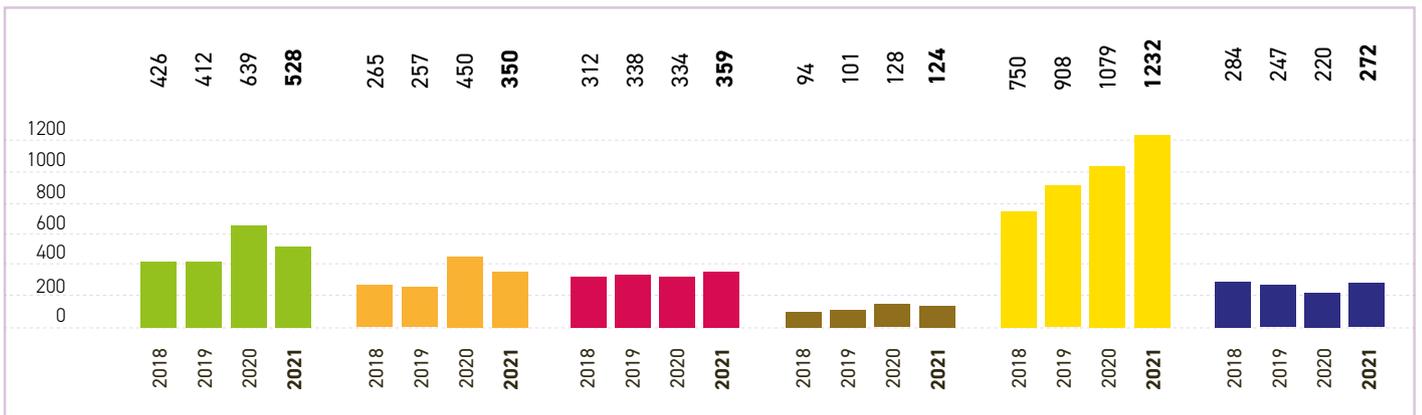
Points de repère



Synthèse de l'activité du cimetière des Joncherolles en 2021



Comparaison avec les années précédentes



- Inhumations
- Renouvellements de concessions
- Travaux funéraires
- Achats de concession
- Travaux par la régie du cimetière
- Reprises de concessions

Points de repère France et Île-de-France

État des lieux de la mortalité en France et en Île-de-France en 2021⁸

Au 1^{er} janvier 2022, la population française est de 67,8 millions d'habitants d'après le bilan démographique 2021 de l'INSEE publié le 18 janvier 2022. Avec 81 000 personnes supplémentaires, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est plus élevé qu'en 2020 mais il reste plus bas qu'avant la crise sanitaire liée au Covid-19.

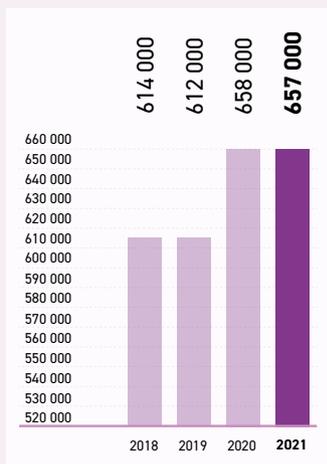
Décès en France

Selon les estimations de l'Insee arrêtées à fin novembre 2021, **657 000** personnes sont décédées en France en 2021, soit 12 000 décès de moins qu'en 2020. Toutefois, les décès en 2021 comptent 44 000 personnes de plus qu'en 2019. Ces chiffres encore élevés peuvent s'expliquer à la fois en raison de la pandémie mais aussi en raison du vieillissement de la population lié à l'arrivée des générations du baby-boom à des âges de plus forte mortalité.

Au 1^{er} trimestre 2022, l'INSEE a publié le nombre de décès total en France pour l'année 2021, arrêté à **660 331**.

74 662 décès ont été

dénombrés par l'INSEE en 2021 en Île-de-France (**82 703** en 2020, - 11 %). **8 756** décès ont été dénombrés par l'INSEE en 2021 en Seine-Saint-Denis (9 762 en 2020, - 11 %).



Espérance de vie

Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle est, en 2021, de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes soit en légère hausse par rapport à 2020. Mais l'espérance de vie ne retrouve pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes et 79,7 ans pour les hommes en 2019).

La population continue donc de vieillir en France. Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, 21 % des personnes ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. Comme le remarque l'INSEE, la part des 65 ans ou plus augmente régulièrement depuis plus de 30 ans avec un

vieillessement de la population qui s'accélère depuis le milieu des années 2010 (arrivée à ces âges des premières générations nées après-guerre). D'ailleurs, la France se situe dans la moyenne des pays de l'Union européenne (UE). La part des 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE, leur part étant supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce ou au Portugal mais seulement de 14,4 % en Irlande.

Évolution de la crémation en France et Île-de-France

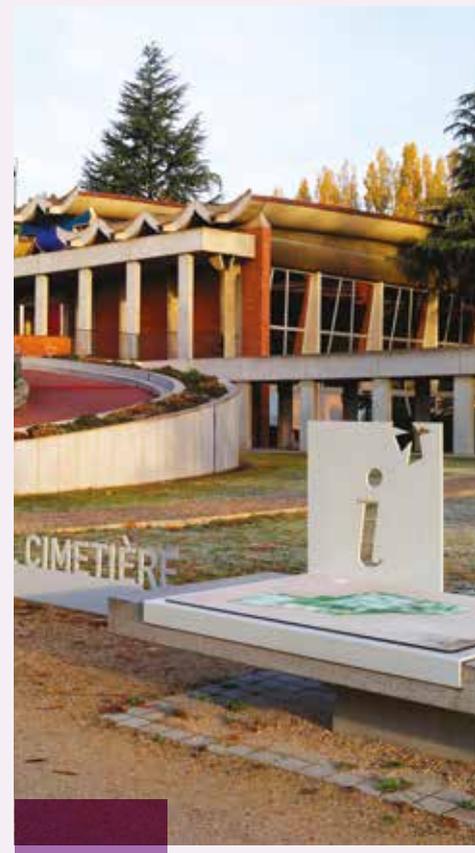
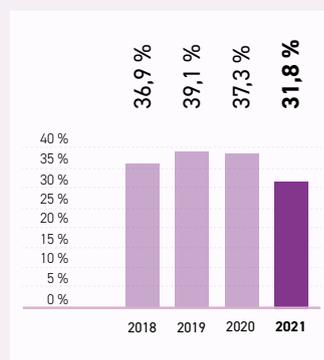
Crémations en France

257 153 crémations ont été effectuées en 2021 au niveau national contre 261 589 en 2020.

Le taux de crémation en France en 2021 est de 40 % à l'identique de l'année 2020.

Taux de crémation en Île-de-France

28 407 crémations ont été réalisées en 2021 dans les 18 crématoriums d'Île-de-France, soit un taux de crémation de 31,8 %, en diminution de 6,5 % par rapport à 2020.



⁸ Source : Vie Publique, INSEE

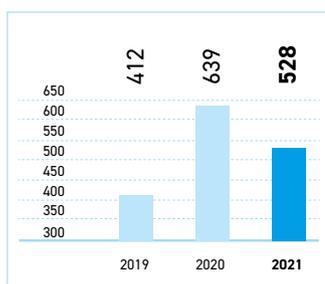
L'activité du cimetière en 2021

L'épidémie du Covid-19 a fort heureusement ralenti en 2021. Aussi, son impact sur l'activité du cimetière intercommunal des Joncherolles, les inhumations, achats de concessions a également diminué. Toutefois, l'activité du cimetière reste à un niveau supérieur aux années d'avant l'épidémie de Covid-19

Les inhumations dans le cimetière des Joncherolles

Nombre d'inhumations

528 inhumations ont eu lieu au sein du cimetière des Joncherolles pour l'année 2021. Le nombre d'inhumations a baissé de 17 % par rapport à 2020 en restant supérieur de 28 % à 2019.

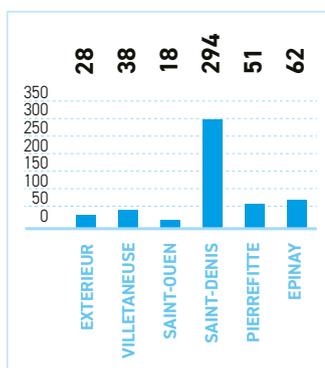


Inhumations par ville

Compte tenu de la taille de la commune et de la présence de grandes centres hospitaliers (Delafontaine, Casanova), le nombre de défunts, de Saint-Denis est le plus important.

Il convient de noter que 28 inhumations ont été réalisées pour des familles qui ne résident pas sur le territoire du SICJ. Il s'est agi dans ce cas, soit d'inhumations en concessions existantes, soit de crémations au crématorium

des Joncherolles, soit de dérogations au droit à inhumation.

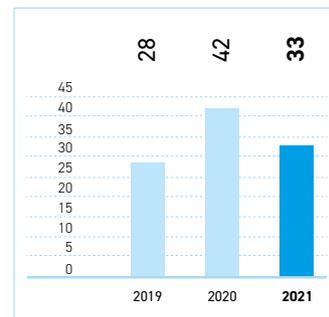


Inhumations en terrain commun

Selon la réglementation en vigueur, à l'issue du délai de cinq ans, soit la famille acquiert une concession dans une division du cimetière pour une durée de 10 à 30 ans et transfère le corps de son défunt, soit les services du cimetière procèdent à la reprise administrative.

Au cours de l'année 2021, 33 personnes ont été inhumées en terrain commun :

- 32 défunts dépourvus de ressources suffisantes ont été inhumés en enfeus,
- 1 défunt dépourvu de ressources suffisantes a été inhumé en pleine terre, son cercueil n'étant pas compatible avec les enfeus.



Inhumations par types de concessions

Sur les 528 inhumations réalisées en 2021, 365 ont fait l'objet d'une vente de concession (69 %). Les 163 autres ont été réalisées dans des concessions existantes (31 %).

Les 29 inhumations dans l'ossuaire correspondent aux reprises du cimetière communal de Villetaneuse dont les restes ont été conservés à l'ossuaire du cimetière des Joncherolles.

Une majorité de familles choisit d'inhumer leur défunt dans une concession pleine terre (58 %).

2021	Caveau syndical	Caveau	Pleine terre adulte	Pleine terre enfant	Enfeu	Columbarium	Cavurne Ruche	Engazonnée paysagère	Ossuaire	Caveau provisoire	TOTAL
Dont nouvelles concessions vendues	24	14	175	70	32	15	5	0	29	1	365
En concessions existantes	22	57	59	1	0	19	4	1	0	0	163
TOTAL	46	71	234	71	32	34	9	1	29	1	528

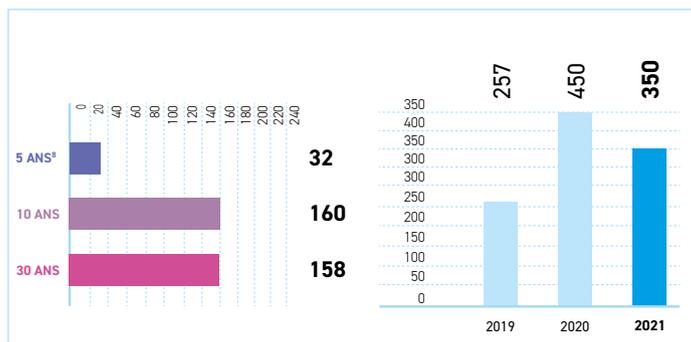


Les achats et renouvellements

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de 10 à 30 ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Les familles achètent ou renouvellent leurs concessions au moment de l'inhumation mais aussi à l'échéance de la concession.

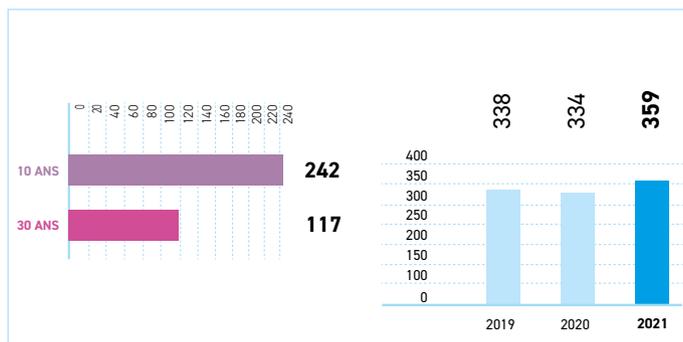
Achats

350 nouvelles concessions au total (160 de 10 ans, 158 de 30 ans) ont été achetées en 2021 soit une diminution des achats de 22 %. Le nombre d'achats de concessions reste néanmoins très supérieur aux années d'avant l'épidémie.



Renouvellements

Le nombre de concessions renouvelées en 2021 est en augmentation constante depuis l'année 2016 qui a suivi un plan de relance des concessions échues.

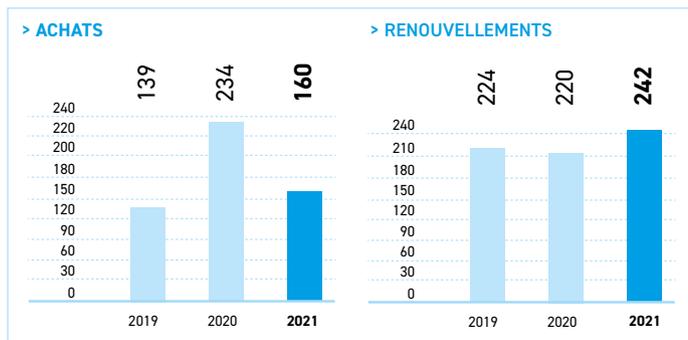


L'activité du cimetière en 2021



Les concessions d'une durée de dix ans

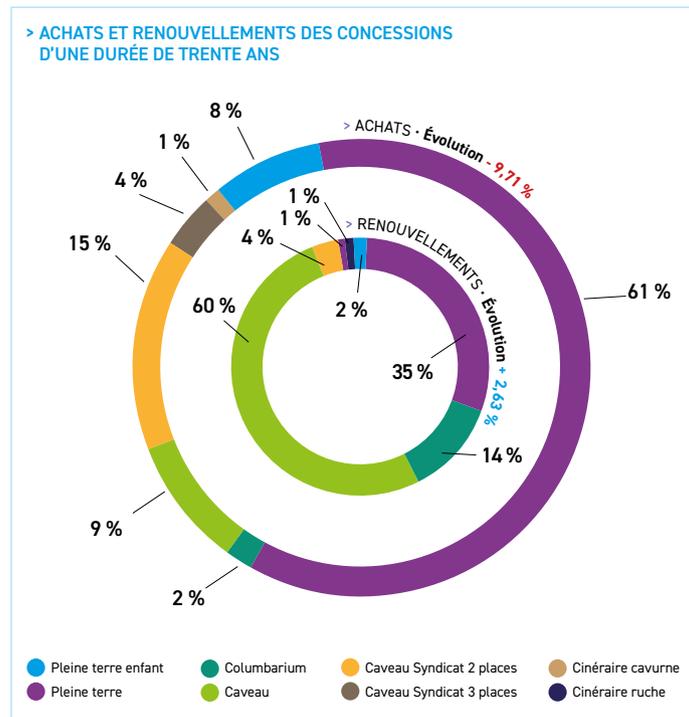
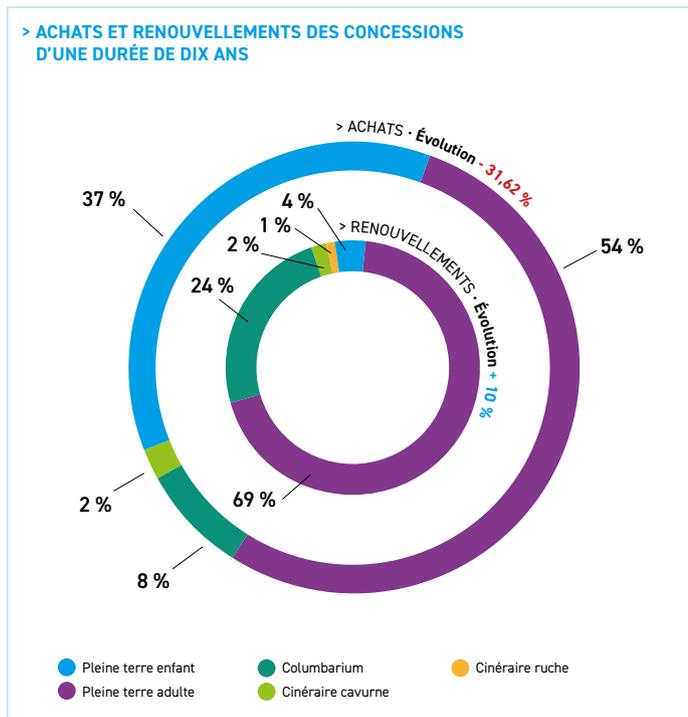
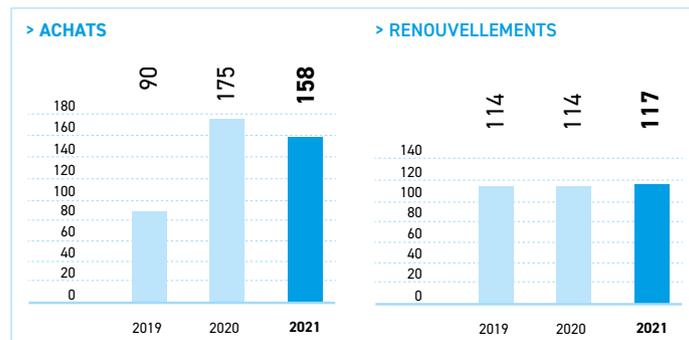
Le nombre de concessions délivrées pour une durée de dix ans a diminué de près de 32 % en 2021, passant de 234 à 160 concessions. Le nombre de concessions de 10 ans renouvelées poursuit son augmentation constante (+ 10 %). Les concessions pleine terre d'une durée de 10 ans sont les plus achetées et renouvelées suivies par les cases de columbarium.



Les concessions d'une durée de trente ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de trente ans a diminué de 10 % en 2021, passant de 175 à 158 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de trente ans est en légère augmentation (+ 3 %).

Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans sont les plus achetées. S'agissant des renouvellements de concessions de 30 ans, ce sont les concessions de caveaux qui sont renouvelées en plus grand nombre suivies par les concessions en pleine terre.

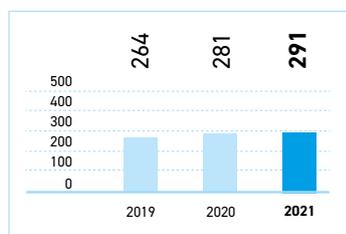




Les concessions échues

Le cimetière a ouvert en 1977 et les divisions sont spécialisées par durée. Les concessions de 10 ans sont arrivées à échéance depuis la fin des années 1980. De nombreuses concessions trentenaires arrivent à échéance depuis 2007.

	2019	2020	2021
Concessions terrains	218	216	219
Cases de columbarium	29	46	40
Enfeus	17	19	32
TOTAL	264	281	291



291 concessions ont expiré en 2021, dont 219 concessions de terrain (75 %), 40 cases de columbarium (14 %) et 32 enfeus (11 %).

Ces 291 concessions échues en 2021 se répartissent en 32 terrains communs de 5 ans, 160 concessions de 10 ans et 99 concessions de 30 ans.

Nombre de concessions échues (terrains/cases/enfeus)	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
5 ans	17	19	32	+ 68 %
10 ans	146	150	160	+ 7 %
30 ans	101	112	99	- 12 %
TOTAL	264	281	291	+ 4 %

Le nombre de concessions échues ayant diminué en 2019, 2020 et 2021, il pourra être anticipé un plan de reprise sensiblement moins important à partir de l'année 2022, dès lors que la tendance baissière se poursuit.

Les reprises administratives de sépultures dont les concessions sont échues

Afin d'assurer une gestion efficace des concessions, le SICJ a entrepris, depuis le 1^{er} janvier 2015, un important programme de reprises administratives des concessions échues dans les divisions, le columbarium et les enfeus.

Opérations de reprises administratives relatives aux concessions échues non renouvelées ou abandonnées par les concessionnaires par type de sépulture.

Le plan initial de reprises débuté en 2015 est désormais terminé depuis mars 2017. Les années qui suivent voient un nombre de reprises qui correspond au nombre des concessions échues depuis plus de 2 ans et non renouvelées par les concessionnaires.

En 2021, 272 reprises administratives de concessions ont été réalisées sur des concessions échues non renouvelées, sur des terrains communs à l'issue du délai de cinq ans, sur des concessions abandonnées par les familles. Parmi elles, 193 (71 %) sont des concessions en pleine terre ou caveau, 35 (13 %) sont des concessions de columbarium et 44 des enfeus (16 %).

Plan de reprise	2019	2020	2021
Columbarium / Jardin cinéraire	46	34	35
Pleine terre	177	155	193
Caveaux	24	24	31
TC/Enfeus	24	24	31
TOTAL	247	220	272

À l'issue des reprises de concessions réalisées de manière systématique chaque année, le nombre de sépultures occupées en terrain commun diminue de manière importante. Ainsi, au 31 décembre 2021, le Syndicat dénombre 244 sépultures de terrain commun dont 230 sont occupées par des personnes dépourvues de ressources suffisantes (soit 94 %) et 14 personnes inhumées en terrain commun le sont à la demande des familles (soit 6 %).

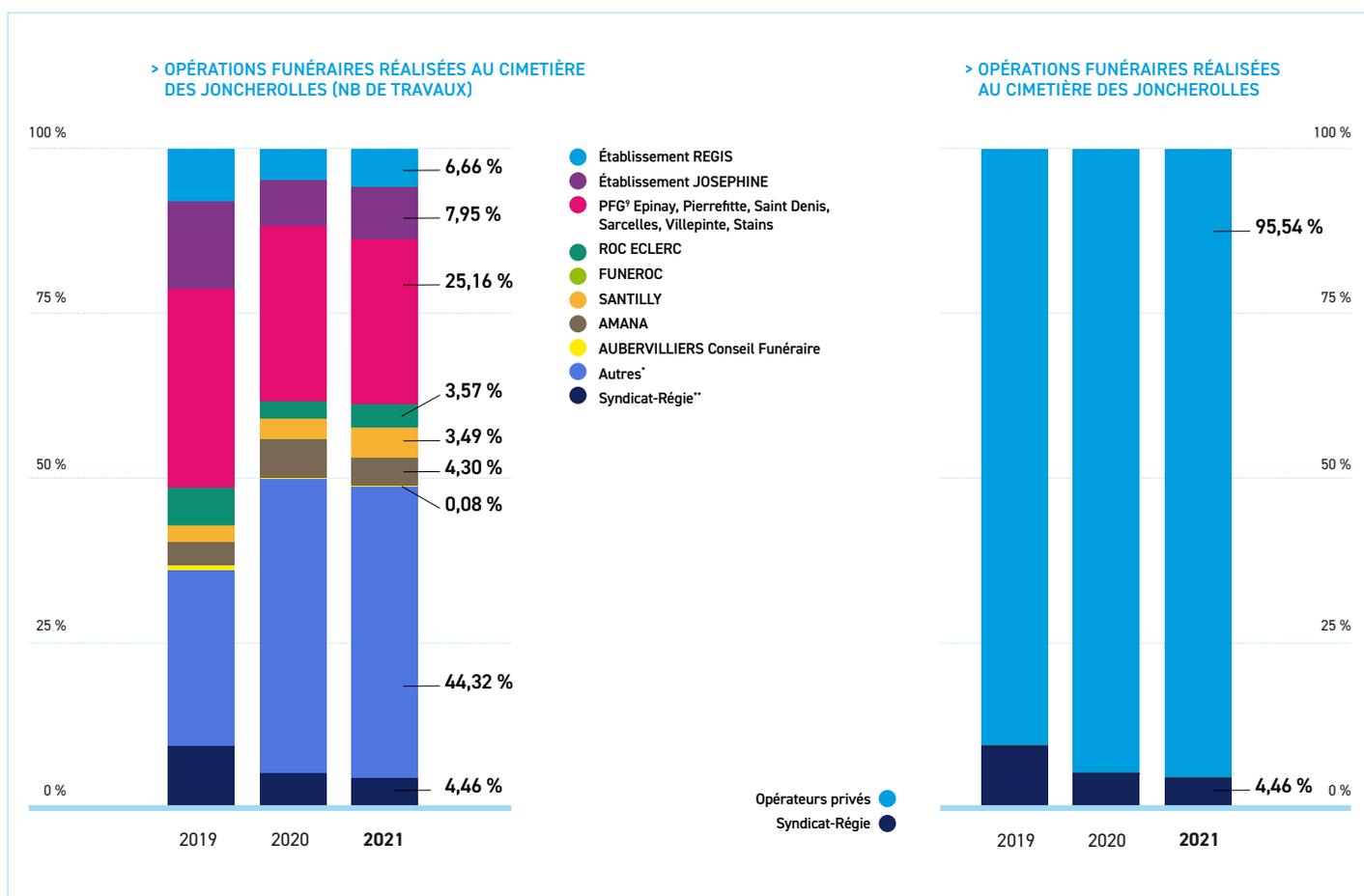
L'activité du cimetière en 2021



Les opérations funéraires

Les familles, lorsqu'elles souhaitent valoriser leur sépulture, commandent des travaux funéraires comme la pose d'une semelle, d'un monument ou la gravure du nom des défunts. Par ailleurs, au fil des années pour des raisons qui leur appartiennent les familles

peuvent choisir de déplacer un défunt, le changer de division (ex : enfeu pour pleine terre), voire même changer un défunt de cimetière.



* PFG : Pompes Funèbres Générales.

** Autres : Action Funéraire, AFA 92 Pascal LECLERC, AFMR, AL JAZANA PF, AMETHYSTE INTERNATIONAL, ATTIA MAISON FUNERAIRE, AUBERVILLIERS – PFG., AVANZINI, BASTOS, BELGRAND PF, BENHAMOU, BERTHELOT, BOURSON-PAUCHET, BRAVIN, BRODAZ-PFM, CALAS PF, CHEVALIER PERE ET FILLE, CLAIR OBSEQUES, CONSEIL FUNERAIRE, EDAWAM, EL HIKMA PF, ELBADRE PARIS 10, FRANCE OBSEQUÉ LIBERTE, FUNERIA EPINAY, GFI, GM PF, JANAZA, JMB VILLEPINTÉ, LESCARCELLES, MIZAN FUNERAIRE, NAHDJ ELISTIKBAL, OF PARIS 5, OBSEQUES FRANCE MEDITERRANNEE, OLIVIERA, ORGANISATION FUNERAIRE, PASCAL LECLER, PF DE LA COQUILLE, PF DU VAL DE VIOSNE, PF ET MARBRERIE DU THELLE, PFM EL NAIM, PFM FLORENCE, PFM MJF, PFM, PSM PANTIN, REBILLON, SAEM POMPES FUNEBRES, SERVICE FUNERAIRE INTERNATIONAL, SOISSONS FUNERAIRE, TATY PF, THOIN, WARGA ROGER.

** Dans ce tableau sont dénombrés l'ensemble des travaux réalisés par la régie du SICJ qu'ils aient donné droit à paiement ou pas (ex : changement de porte de columbarium).

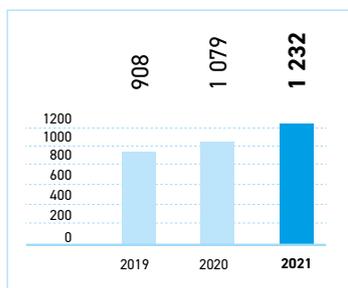


Travaux funéraires de valorisation des sépultures à la demande des familles

Pour réaliser les travaux funéraires qu'elles souhaitent et conformément à la loi du 8 janvier 1993, les familles sont libres de recourir à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Ainsi, de nombreux opérateurs funéraires interviennent sur le cimetière des Joncherolles, à la demande des familles pour réaliser des travaux funéraires.

1232 travaux funéraires ont été réalisées sur les sépultures à la demande des familles en 2021 (pose de semelle, de monument, gravure...), soit une augmentation de 14 % par rapport à 2020. Cette augmentation nette est due à un rattrapage des travaux funéraires qui n'ont pas pu être réalisés pendant la pandémie. En effet, les travaux funéraires ont été limités au strictement nécessaire en lien avec les inhumations dont le nombre a été multiplié par 7 au plus fort de l'épidémie. Ensuite les inhumations de l'année 2020 ont été suivies par des poses de monument, de semelle ou encore des gravures.

> EVOLUTION DES OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



En 2021, les deux établissements localisés à l'intérieur du cimetière, REGIS et JOSEPHINE se partagent 14,61 % des travaux funéraires. En 2021, la société des PFG¹⁰ intervient à hauteur de 25,16 % des travaux, sur une tendance à la baisse depuis plusieurs années (32 % en 2018).

Dans une proportion importante, les travaux de la société OGF sont sous-traités à la sté JOSEPHINE.

Le SPIC Joncherolles, régie du SICJ, a vu son volume d'activité se stabiliser. Alors que, l'augmentation de l'activité du cimetière

a eu pour conséquence une activité plus importante de l'équipe des gardiens. Les prestations restantes représentent encore 4,5 % de l'ensemble des travaux funéraires.

Déplacements des sépultures ou de défunts à la demande des familles (exhumations)

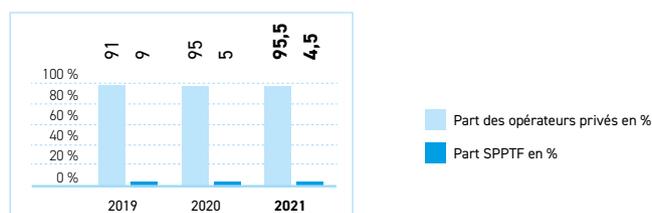
Le nombre de déplacement de sépultures réalisées par tout opérateur et à la demande des familles reste au niveau des années précédentes et représente un volume peu important comparé au nombre total d'exhumations/inhumations/reprises (7 %). L'augmentation des exhumations correspond à des défunts dont le corps a pu retourner dans son pays d'origine suite à la rouverture des frontières.

Déplacements de sépultures ou de défunts à la demande des familles	2019	2020	2021
Nb opérations funéraires	51	47	61
Réduction de corps à la demande des familles	7	1	3
Exhumation pour transfert hors du cimetière	40	34	48
Réinhumation dans le cimetière	4	8	10
Réunion plusieurs corps	0	4	0

Bilan des travaux funéraires réalisés par les opérateurs privés ou le SPIC Joncherolles, régie du SICJ

La part des opérateurs funéraires représente 95,5 % des travaux réalisés dans le cimetière des Joncherolles et la part de la régie du SICJ 4,5 % (20,45 % en 2015, 19,44 % en 2016, 11,61 % en 2017, 9,10 % en 2018, 9,36 % en 2019, 7,04 % en 2020, 4,5 % en 2021).

La régie du SICJ, compte tenu de la suppression du SPPTF et la conservation de plusieurs activités (O/F caveaux provisoires, O/F cases de columbarium, fourniture de kits, heures) représente néanmoins 4,5 % des travaux funéraires.



L'activité du cimetière en 2021



L'entretien des espaces verts du cimetière

Avec plus de **30 000 végétaux** (arbres d'ornement, conifères, arbustes, rosiers...), 10 400 mètres de haies et 2 585 arbres (Erable négundo, Erable plane, Cèdre de l'Atlas, Cèdre de l'Himalaya, Prunier myrobolan, Epicéa commun, Pommier d'ornement, Sorbier des oiseleurs, Cerisier commun, Cerisier à fleurs, Peuplier noir d'Italie, Magnolia à grandes fleurs, Tilleul argenté...), le cimetière offre aux familles et aux visiteurs des espaces naturels et près de **2 km d'allées de promenades**.

Afin de préserver ce cadre propice au **développement de la faune et de la flore**, des travaux de réhabilitation des espaces verts sont réalisés sur l'ensemble du site. Le cimetière des Joncherolles s'est doté également d'un **plan de désherbage avec des méthodes alternatives** (manuelles, ou mécaniques) pour arrêter l'utilisation de pesticides.

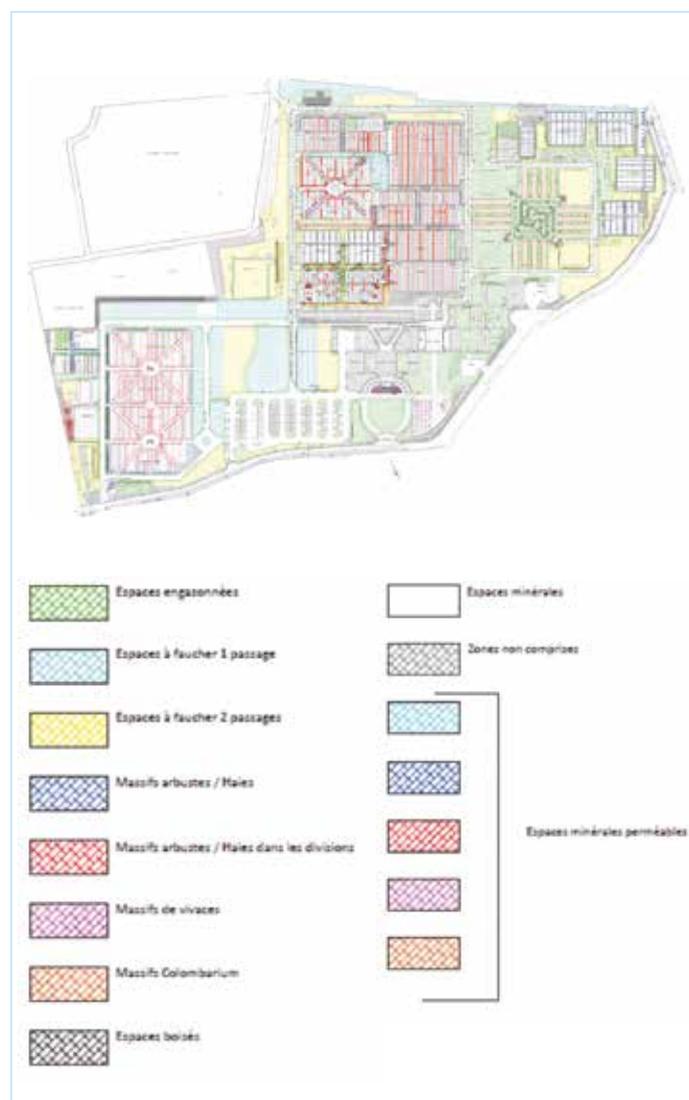
La présence de **végétation spontanée** ainsi que les moyens de désherbage varient selon les différents espaces végétalisés qui composent le cimetière. Certaines surfaces sont en effet plus propices à la pousse d'herbes spontanées. La **végétation est plus présente, plus adaptée** à son environnement, dans le respect des défunts et des familles.

Par ces nouvelles pratiques, le cimetière se modifie visuellement (engazonnement, nouvelles plantations, développement d'une flore locale dans les allées...).

L'entretien découle des zones préalablement définies. Ainsi, 2 fauches, 8 tontes, 8 passages de désherbage manuel, 8 passages de désherbage mécanique sont réalisés chaque année. **Ce qui représente 190 jours de travail par an.**

Gestion différenciée des espaces verts

Dans l'objectif de diminuer la fréquence de passage de tonte afin de réaliser des économies ainsi que de diminuer les nuisances sonores tout en favorisant la biodiversité, le cimetière des Joncherolles a mis en place une gestion différenciée des espaces verts.





Les prestations réalisées par le SPIC Joncherolles, régie du Syndicat, en 2021

Le régie funéraire (SPPTF) ayant été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017, les prestations qui ne demandent pas d'habilitation funéraire ont continué d'être effectuées par la régie le SPIC Joncherolles :

- **La vente des caveaux syndicaux et des dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation) ;**
- **L'ouverture et la fermeture des caveaux provisoires et des cases de columbarium ;**
- **La mise en conformité des concessions avec le règlement intérieur :** il s'agit des prestations de menus travaux comme l'arrachage d'arbres sur les sépultures prescrits par le règlement intérieur du cimetière, notamment au moment du renouvellement de la concession, mais également en cas de défaut d'entretien de la sépulture.

En 2021, le SPIC Joncherolles (régie du SCIJ) a réalisé 55 opérations facturées (56 en 2020, 60 en 2019, 50 en 2018, 76 en 2017, 141 en 2016, 169 en 2015). L'activité s'est stabilisée.



Opérations funéraires réalisées par la régie du Syndicat	2019	2020	2021
Creusement 1 place enfant mort-né	-	-	-
Creusement 1 place	-	-	-
Creusement 2 places	-	-	-
Creusement 3 places	-	-	-
Ouverture/fermeture columbarium	58	42	45
Ouverture/fermeture enfeu	0	0	0
Ouverture/fermeture caveau provisoire	2	14	7
Ouverture fosse exhumation pour départ	-	-	-
Portage pour exhumation d'un caveau	-	-	-
Portage pour inhumation	-	-	-
Transport de corps dans le cimetière	-	-	-
Changement de cercueil	-	-	-
Tarif horaire heure agent	-	-	-
TOTAL	60	56	52

Les ventes de caveaux monobloc et kits d'inhumation réalisées par le SPIC Joncherolles

	2019	2020	2021
Caveaux monoblocs 2 places	10	26	21
Caveaux monoblocs 3 places	3	2	6
Kits d'inhumation	28	44	37
TOTAL	41	72	64

Le nombre de caveaux syndicaux vendus en 2020 et en 2021 est très supérieur aux années précédentes (+ 115 %). Ce mode d'inhumation ne nécessitant que peu d'intervention, les opérateurs funéraires ont ainsi pu proposer cette possibilité de manière plus importante qu'auparavant.



Les moyens financiers du Syndicat



Le budget du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles est largement mobilisé par le financement des dépenses d'investissement destinées à assurer la rénovation et la mise à niveau du patrimoine du cimetière.

La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **2 299 k€**.

Elles sont constituées en quasi-totalité par la cotisation des communes adhérentes au Syndicat, les loyers, le produit des ventes de concession, les redevances versées au titre des contrats de délégation de service public conclus par le SICJ avec la SEMAFEC pour le crématorium et avec OGF pour la chambre funéraire et l'excédent.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 380 k€** et concernent par ordre d'importance :

- Les charges de personnel ;
- Les charges à caractère général qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du SICJ et à l'accomplissement de ses missions ;
- Les charges financières liées au remboursement des intérêts sur emprunt ;
- Les autres charges de gestion courante ;
- Les charges exceptionnelles.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer les dépenses d'investissement inscrites au BS 2022 à hauteur de 662 k€.

La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **2 242 k€** et sont constituées de l'excédent capitalisé de l'exercice précédent, du fonds de compensation pour la TVA et de l'autofinancement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **1 633 k€** et ont principalement concerné les travaux de rénovation du cimetière et le remboursement de capital sur les emprunts mobilisés depuis 2012.

Location d'immeubles

Le Syndicat loue des locaux notamment à des fleuristes marbriers (boutiques et logements).

Des logements sont attribués par voie d'autorisation d'occupation précaire. Le montant de la redevance versée est assis sur la valeur locative avec un abattement tenant compte de la précarité de l'occupation. 6 logements sont attribués à des agents du Syndicat.

Deux logements demeurent intégrés dans la Délégation de Service Public (DSP) de la chambre funéraire attribuée à OGF et un logement dans la DSP du crématorium attribué à la SEMAFEC (Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement du Crématorium).





Au 1^{er} janvier 2021, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de dix ans s'élève à **106,50€**. À cette date, il est inférieur de 15% à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP¹¹ en 2018 et inférieur de 28 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP en 2018.

Au 1^{er} janvier 2021, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de trente ans est de **425 €**. À cette date, il est inférieur de 5 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP en 2018 et 24 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP en 2018.

Les tarifs des concessions

Le comité d'administration du SICJ a voté le 10 décembre 2020 l'augmentation des tarifs des concessions. Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction du niveau prévisionnel de l'inflation en 2020 (soit 0,7 %¹⁰). Sont concernés les prix des concessions, les tarifs des opérations relatives aux caveaux, aux columbariums, aux enfesus, aux concessions aménagées, les prestations horaires ainsi que la redevance d'occupation du caveau provisoire.

LES PRIX MOYENS DES CONCESSIONS POUR LES COMMUNES	Décennale	Trentenaire	Cinquantenaire	Perpétuelle
Essonne	-	371	620	-
Hauts-de-Seine	208	689	1 436	11 300
Seine-saint-Denis	119	430	1 192	3 511
Val-de-Marne	159	635	1 823	7 672
Val d'Oise	150	517	-	-
Yvelines	-	1 454	4 371	-

LES PRIX MOYENS DES CONCESSIONS POUR LES ADULTES	Décennale	Trentenaire	Cinquantenaire	Perpétuelle
Mini	25	141	409	1 950
Moyen	132	510	1 342	3 792
Maxi	528	1 454	4 371	11 300

Suppression des taxes funéraires

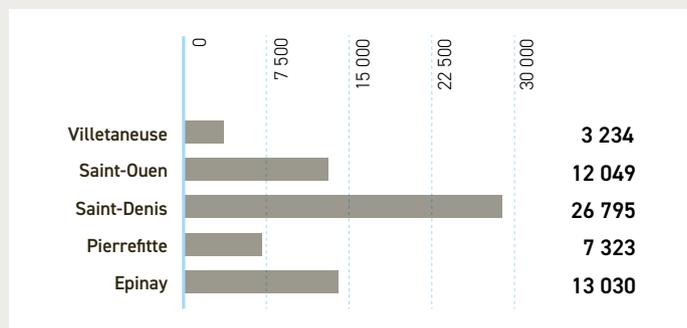
À la suite de la suppression des taxes funéraires par l'État, les tarifs des concessions ont dû être augmentées, sans qu'il y ait d'impact sur le coût global pour les familles. Le comité d'administration du 25 mars 2021 a voté l'augmentation des tarifs des concessions pour le Syndicat. Les tarifs des concessions 10 ans et 30 ans ont été respectivement portés à **180 €** et **500 €**.

Les reversements du SICJ aux CCAS

Historiquement, entre 1846 et 1996, les collectivités délivrant des concessions avaient l'obligation de verser un tiers du prix de chaque concession au profit des établissements charitables de la commune ou au centre communal d'action sociale (CCAS). Depuis 1996, cette obligation a disparu et ce n'est qu'une simple option pour les collectivités.

Depuis sa création, le SICJ applique ce reversement. Ainsi, chaque trimestre, il verse au CCAS de chaque commune adhérente au Syndicat, une somme correspondant à un tiers du montant total des recettes d'achats de concessions, au prorata de la population de chaque commune pour l'année considérée.

Pour l'année 2021, 62 431 € ont été reversés aux CCAS des villes adhérentes, répartis comme suit :



¹⁰ Hypothèse retenue par le Gouvernement dans le projet de loi de finances de l'Etat source OCDE

¹¹ SIFUREP : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne auquel le Syndicat des Joncherolles est adhérent



Le crématorium



Le crématorium est géré par la SEMAFEC (Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium) dans laquelle le SICJ est actionnaire majoritaire aux côtés notamment du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), la société OGF et la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

Après une mise en concurrence dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), un nouveau contrat a été signé le 24 novembre 2011 pour 25 ans. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Par délibération du 24 novembre 2015, le SICJ a procédé à l'acquisition des 37 actions détenues précédemment par la Solidarité Mutualiste.

Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- les travaux d'aménagement du crématorium, la mise en conformité des locaux mis à disposition et de ses annexes ;
- l'exploitation complète du crématorium, de ses équipements, de ses annexes dont le jardin cinéraire ;
- la gestion de l'ensemble du crématorium comprenant la réalisation des crémations, la réception des cercueils, l'accueil des familles, l'organisation des cérémonies, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Les installations

Le crématorium des Joncherolles comprend :

Des locaux ouverts au public :

- un hall d'accueil ;
- deux salles de cérémonies omniculte (ou de recueillement) ;
- une salle de remise des urnes aux familles ;
- une salle polyvalente.

Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

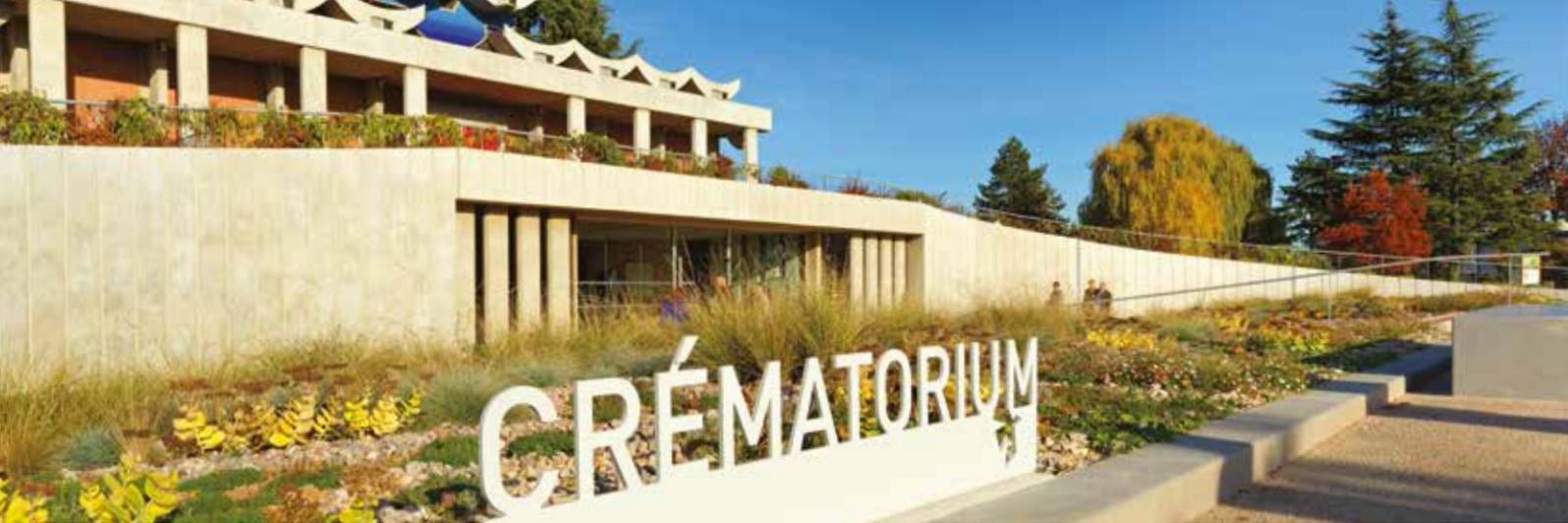
- deux salles d'introduction des cercueils ;
- deux fours de crémation ;
- un local de conservation des urnes ;
- 1 bureau ;
- 1 logement.

Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le SICJ met à la disposition de la SEMAFEC les locaux nécessaires à la réception des cercueils, l'accueil des familles, la réalisation des cérémonies et des crémations.

Les charges supportées par le délégataire sont les suivantes :

- les travaux d'entretien et de réparation de maintenance de l'ensemble des espaces intérieurs des ouvrages objet de la délégation de service public ;
- la réfection des locaux permettant de garantir un aspect visuel satisfaisant et un confort permanent pour le personnel d'exploitation et les usagers pendant toute la durée de la délégation ;
- les frais de chauffage, d'électricité et de gaz des équipements dont il a la charge ;
- la maintenance en bon état de fonctionnement, la réparation et le remplacement de tous les équipements et matériels ;
- les travaux de gros entretien et de renouvellement des équipements de crémation ;
- l'approvisionnement et l'évacuation des réactifs utilisés pour la filtration des fumées.



L'activité

Pour l'année 2021, le nombre total de crémations s'élève à 2062 (contre 2 132 en 2020, 1885 en 2019), réparties comme suit : crémations adultes (1 131), crémations enfants (20), crémations suite à une exhumation (15), crémations techniques (916) (dont 429 de restes anatomiques, 360 pour l'école de chirurgie, 127 pour des crémations suite à des reprises administratives).

Le crématorium des Joncherolles se place à la huitième place des crématoriums d'Île-de-France en volume d'activité (derrière les crématoriums du Père Lachaise, de Clamart, de Nanterre, de Saint-Ouen l'Aumône, de Champigny-sur-Marne, de Valenton, des Mureaux).

La part des opérateurs autres que le délégataire du crématorium est de 63,5 % ce qui démontre le libre accès de l'ensemble des opérateurs funéraires à cet équipement.

Les résultats financiers

Les produits d'exploitation sont à un niveau un peu supérieur à l'année 2019 et en baisse par rapport à 2020, année du Covid-19. Ils passent ainsi à **887 k€ (1048 k€ en 2020, 784 k€ en 2019)**.

Les prestations de crémations traditionnelles représentent 84 % du chiffre d'affaires contre 88 % l'année précédente. Le crématorium diversifie ainsi ses activités.

Le crématorium affiche pour l'année 2021 un résultat net négatif de **38 k€ (+ 86 k€ en 2020, - 44 k€ en 2019)**.





La chambre funéraire



Le SICJ a attribué la gestion de la chambre funéraire à l'entreprise OGF par voie de délégation de service public. Ce contrat de délégation, après mise en concurrence, a été signé le 17 décembre 2011 pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- la prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la chambre funéraire dont l'aménagement et la gestion sont à la charge du concessionnaire ;
- la mise en œuvre d'un programme d'aménagement consistant en la réhabilitation sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire qui conçoit, réalise et finance, conformément à son projet d'exploitation, les travaux de rénovation des bâtiments et des équipements suivants :
 - les locaux de la chambre funéraire ;
 - les espaces techniques de la chambre funéraire ;
 - les bâtiments de stationnement des véhicules de la chambre funéraire ;
 - les deux logements de fonction pour le personnel du funérarium.
- l'exploitation de la chambre funéraire, par le délégataire, à ses risques et périls, et sous le contrôle du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ).

Le délégataire est tenu d'admettre toutes les personnes décédées ou domiciliées sur le territoire du SICJ. Il peut admettre le corps des personnes non domiciliées sur le territoire des communes syndiquées mais décédées sur le territoire de ces villes et dans la limite des règlements en vigueur.

Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

Le service et les installations

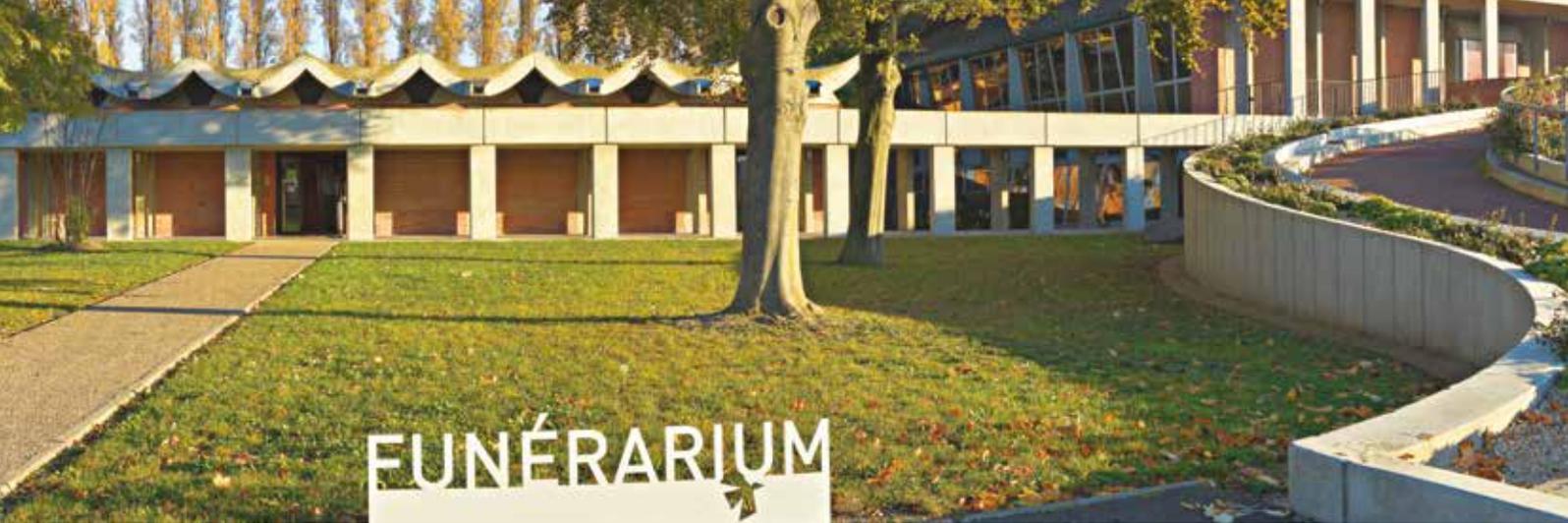
Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire.

La chambre funéraire des Joncherolles comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - un hall d'accueil ;
 - une salle d'attente ;
 - une salle de cérémonie ;
 - 6 salons de présentation des défunts.
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :
 - un hall de réception des personnes décédées ;
 - une salle de préparation ;
 - 30 cases réfrigérées.
- des locaux techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.



FUNÉRARIUM

Le bilan de l'activité en 2021

Le nombre d'admissions sur registre à la chambre funéraire est de 942, en baisse de 6 % (1001 en 2020). La plus grande part sont des admissions de particuliers (90 %), le reste des défunts venant d'établissements de soins (10 %).



Les résultats financiers

Au cours de l'exercice 2021, les recettes s'élèvent à **363 k€**, en légère baisse par rapport à 2020 (**366 k€**). Les admissions en chambre funéraire représentent 42 % des recettes de la chambre funéraire, contre 44 % en 2020, tandis que « l'utilisation des installations techniques » participe pour 44 % au chiffre d'affaires en 2021.

Durant l'exercice 2021, les charges d'exploitation (hors amortissement) s'élèvent à **354 k€**, en baisse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

La chambre funéraire affiche pour l'année 2021 un résultat net négatif de **69 k€** (+ 89 k€ en 2020).

Directeur de la publication : Dieunor Excellent, Président – Rédaction : Directrice du SICJ et service communication – Crédits photos : ©Didier Fournet :

Création : www.tempsreel.info – Imprimé en novembre 2022 par Arteprint by SB, labellisé Imprim'Vert et certifié ISO14001. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur des papiers issus de sources responsables.



Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au Syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2021.





**Syndicat Intercommunal
du Cimetière des Joncherolles**

95, rue Marcel-Sembat
93430 Villetaneuse

Tél. : 01 49 71 20 90

Fax. : 01 42 35 92 83

www.cimetierejoncherolles.fr

